

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 23 janvier 2024 à 20h

Publication sous réserve de validation lors du prochain conseil municipal

Le Vingt-trois Janvier Deux Mille Vingt Quatre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le Quinze Janvier s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique CANTIN, Mme Florence THISE, M. Yves SECHET, Mme Sylvie LEFEUVRE, M. Jean-Claude VERNEAU, Mme Josiane PISON, M. Alain JOUSSE, Mme Catherine CAPLAIN, Mme Sylvie DUCHESNES, M. Philippe LANGELLO, M. Samuel HAMELIN, Mme Christelle HÉRIN, Mme Émeline BLIN, M. Florian LENOIR, M. Nicolas FOUCAULT.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ABSENTS : M. Christophe FURET, Mme Éliane SOREL qui donne pouvoir à Mme Florence THISE, M. Maxime BERNE qui donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN,

Le quorum est atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20h00. Mme Florence THISE est désignée secrétaire de séance.

Après accord des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu du Conseil municipal du 28 novembre 2023 est validé.

Après accord des membres du Conseil Municipal, une délibération est retirée de l'ordre du jour.

1^{ère} commission : FINANCES, URBANISME, AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteur : Mme Véronique CANTIN

Considérant la démission pour raisons personnelles que M. Christophe FURET a adressée à M. Le Préfet ;

Considérant que cette démission du poste de premier adjoint au Maire a été acceptée en date du 27 décembre, il convient de procéder à l'élection du 1^{er} adjoint au Maire.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

Délibération n°001

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;
Vu la délibération 20-024 fixant le nombre d'adjoints à 4 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Après un appel de candidature, un seul conseiller est candidat : M. Samuel HAMELIN

Premier tour de scrutin : Candidature de M. Samuel HAMELIN : 18 (dix-huit) voix

La candidature ayant obtenu la majorité absolue, M. Samuel HAMELIN est proclamé 1^{er} adjoint au Maire. L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-21 et 22 ;
Vu le Procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 27 mai 2020 ;
Vu la délibération n° 2020-023 du 27 mai 2020 portant sur l'élection du Maire ;
Vu la délibération n° 2020-025 du 27 mai 2020 portant sur l'élection des adjoints au Maire ;
Vu la délibération n° 2023-003 du 02 mars 2023 portant sur l'élection du 4^{ème} adjoint au Maire ;
Vu la délibération n° 2024-001 du 23 janvier 2024 portant sur l'élection du 1^{er} adjoint au Maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de créer, modifier ou supprimer les commissions municipales et d'en désigner les membres ;

Mme le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux ; chacune pouvant convier à ses réunions des membres extérieurs. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'adopter la liste des 5 commissions municipales suivantes :

Commission 1 : Finances – Urbanisme – Affaires générales

Elle est chargée de la programmation budgétaire, des finances, de l'établissement du budget, du Compte Administratif et de leur suivi. Elle assure le suivi du contrat d'affermage assainissement et de toutes les questions liées aux réseaux EU et EP ainsi que le suivi de l'usine de traitement avec le concours de la commission voirie. Elle assure l'élaboration et le suivi du plan communal de sauvegarde.

Elle est chargée de la gestion du cimetière.

Commission 2 : Animation – Communication – Vie associative

Elle est chargée de l'élaboration du Bulletin d'informations municipales et de toutes les informations ou communications lors de manifestations particulières. Elle est chargée de la réflexion sur les outils de communication institutionnelle : site internet, réseaux.

Elle est chargée d'être en relation permanente avec les responsables des différentes Associations ; d'informer le Conseil Municipal des demandes ou projets susceptibles d'aider à maintenir ou développer la vie associative culturelle ; de l'organisation, de la préparation et du suivi du déroulement des manifestations festives ou commémoratives ; d'étudier et de proposer la mise en place d'actions ou de projets à caractère culturel.

Commission 3 : Affaires scolaires, sociales et culturelles

Elle est chargée d'être en contact permanent avec les enseignants et parents d'élèves, de gérer les services périscolaires : Entretien des locaux en concertation avec la commission bâtiments/ Gestion de la cantine/ Organisation de la garderie

Elle établit des relations étroites avec l'école afin que les enfants évoluent le mieux possible dans leur scolarité. Elle répond aux attentes des parents d'élèves dans la mesure de leur possibilité. Le rôle de cette commission est d'anticiper les besoins d'étudier et de suivre les demandes liées à la vie scolaire. Elle est consultée sur tout projet intéressant le domaine scolaire ou périscolaire. Elle est informée de la teneur des propos échangés lors des conseils d'écoles et des demandes/remarques exposées par les parents d'élèves et du personnel enseignant. Elle formule des avis et des propositions sur les activités périscolaires (garderie, études...) et l'évolution des tarifs correspondants.

Elle participe à la définition de la politique sociale mise en œuvre par le CCAS et le Centre social, notamment dans la recherche et dans la mise en place d'actions spécifiques concernant l'aide et le soutien aux personnes en difficulté – Gestion des actions en faveur des aînés – Réflexion et mise en œuvre d'actions pour la jeunesse et la petite enfance. Elle reporte au conseil communautaire.

Commission 4 : Voirie – Environnement

Elle est chargée de la programmation des travaux d'entretien des routes communales et de tous les espaces verts. Elle participe à la réflexion et la programmation des mesures de sécurité sur le territoire du village (sécurité routière, biens dégradés présentant un danger pour les personnes et autres biens, signalétique, numérotation et dénomination des voies). Elle est chargée de l'embellissement de la commune (aménagement paysager, entretien des espaces verts et fleurissement), mise en place de concours, suivi du dossier

d'homologation fleurissement. Elle est chargée de la gestion et de la mise en place des illuminations lors des fêtes de fin d'année.

Elle est chargée de la réflexion et la mise en place d'actions ayant un impact environnemental positif sur le territoire, pour s'inscrire dans une démarche de développement durable, de préservation et valorisation des zones remarquables de la commune, du patrimoine historique et des traditions locales.

Commission 5 : Bâtiments

Elle est chargée des travaux d'investissement dans les différents bâtiments communaux ou propriétés de la commune ; du suivi permanent de l'état des bâtiments communaux ainsi que des différents contrats de maintenance dans les locaux ; de proposer les petits travaux rendus nécessaires dans le cadre de l'entretien courant des bâtiments communaux ou propriétés de la commune.

Article 2 : de limiter à 11 le nombre de membres de chaque commission municipale, chaque membre du Conseil municipal pouvant faire partie d'une à trois commissions.

Article 3 : de désigner, après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, au sein des commissions suivantes :

Commission 1 : Finances – Urbanisme – Affaires générales

Présidente : Mme Véronique CANTIN Vice-président : M. Samuel HAMELIN
Membres : Mme Florence THISE, M. Yves SÉCHET, Mme Émeline BLIN, M. Alain JOUSSE, Mme Catherine CAPLAIN, M. Philippe LANGELLO, M. Christophe FURET, M. Samuel HAMELIN, M. Maxime BERNE.

Commission 2 : Animation – Communication – Vie associative

Présidente : Mme Véronique CANTIN Vice-président : M. Samuel HAMELIN
Membres : Mme Éliane SOREL, M. Jean-Claude VERNEAU, Mme Josiane PISON, M. Alain JOUSSE, Mme Sylvie DUCHESNES, M. Christophe FURET, Mme Christelle HÉRIN, Mme Émeline BLIN, M. Florian LENOIR.

Commission 3 : Affaires scolaires, sociales et culturelles

Présidente : Mme Véronique CANTIN Vice-présidente : Mme Florence THISE
Membres : Mme Josiane PISON, Mme Sylvie DUCHESNES, Mme Christelle TOUTAIN-YVARD, Mme Christelle HÉRIN, Mme Sylvie LEFEUVRE, Mme Émeline BLIN.

Commission 4 : Voirie - Environnement

Présidente : Mme Véronique CANTIN Vice-président : M. Yves SÉCHET
Membres : Mme Sylvie LEFEUVRE, M. Jean-Claude VERNEAU, M. Alain JOUSSE, M. Philippe LANGELLO, Mme Christelle TOUTAIN-YVARD, M. Nicolas FOUCAULT.

Commission 5 : Bâtiments

Présidente : Mme Véronique CANTIN Vice-présidente : Mme Émeline BLIN
Membres : M. Yves SÉCHET, M. Jean-Claude VERNEAU, Mme Catherine CAPLAIN, Mme Christelle TOUTAIN-YVARD.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ENGAGEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Délibération n°003

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'année 2024, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessous et ce avant le vote du budget 2024 ; pour un montant maximal de 816 898.00 €.

Chapitre 21 3 070 593 x 25% = 767 648.00 €

Chapitre 23 197 000 x 25% = 49 250.00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

TARIF DES CONCESSIONS CIMETIERE

Délibération n°004

Vu le code général des collectivités territoriales ; notamment les articles 2223-13 et suivants ;
Mme le Maire expose que les tarifs des concessions et emplacements au colombarium n'ont pas été modifiés depuis 2021.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'approuver les tarifs des concessions et emplacements de colombarium à compter du 1^{er} février 2024 ; selon le tableau suivant :

- Concession 15 ans 120 €
- Concession 30 ans 150 €
- Concession 50 ans 240 €
- Cave urne 15 ans 290 €
- Cave urne 30 ans 430 €
- Colombarium 15 ans 630 €
- Colombarium 30 ans 1030 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

EXONERATION DE LOYER

délibération n°005

Mme le Maire expose la situation du locataire du logement n°3 qui, suite à différentes pannes et des délais d'approvisionnement sur les pièces à changer ; n'a pas eu d'eau chaude et/ou de chauffage entre la mi-octobre et la mi-décembre.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'approuver l'exonération de loyer pour le mois de février 2024 pour le logement n°3.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

LOYER CABINET PARAMEDICAL

délibération n°006

Mme le Maire rappelle l'achat du cabinet paramédical.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de fixer ainsi, à compter du 1^{er} février 2024 les loyers mensuels pour la cabine n°4 du 10 rue de la Gare :

- Locataire n°3 (cabine n°4) : Loyer et charges : 0€ pour trois mois, 100 € de mai à décembre 2024, puis 210 € par mois

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

délibération n°007

Vu la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, la modification du tableau des effectifs relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet et non complet,

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail de deux agents ;

Vu l'avis favorable du CST en date du 23 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

Article 1 : de modifier ainsi le tableau des emplois :

		Quotité	Date effet
Suppression d'emploi	Adjoint Technique	30/35	31/12/2023
Création d'emploi	Adjoint Technique	34/35	01/01/2024
Suppression d'emploi	Adjoint Technique	23/35	31/12/2023
Création d'emploi	Adjoint Technique	31,5/35	01/01/2024

Le tableau à jour est présenté en annexe.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Annexe à la délibération 24-007 du 23/01/2024

Tableau des emplois permanents

	POSTE	Grade	quotité	Catégorie
1	D.G.S.	Attaché	35	A
2	Assistante de Direction comptabilité/payes	Adjoint administratif Principal 1ère classe	35	C
3	Agent d'accueil (urbanisme, état civil...)	Adjoint administratif	22	C
4	Agent d'accueil (évènementiel)	Adjoint administratif	35	C
5	Responsable services techniques	Agent de maîtrise principal	35	C
6	Responsable espaces verts	Adjoint Technique Principal 1ère classe	35	C
7	Responsable bâtiments	Adjoint Technique Principal 1ère classe	35	C
8	Entretien voirie / espaces verts	Adjoint Technique Principal 1ère classe	35	C
9	Entretien voirie / espaces verts	Adjoint Technique Principal 1ère classe	35	C
10	Entretien espaces verts	Adjoint technique	35	C
11	ATSEM	Adjoint Technique Principal 1ère classe	34	C
12	ATSEM	Adjoint Technique Principal 2ème classe	35	C
13	ATSEM	ATSEM Principal 2ème classe	35	C
14	Entretien des locaux et Responsable entretien salle polyvalente	Adjoint Technique	33	C
15	Responsable restauration scolaire	Adjoint technique Principal 1ère classe	35	C
16	Aide-cuisinière	Adjoint Technique	35	C
17	Entretien des locaux et Responsable entretien groupe scolaire	Adjoint Technique	34	C
18	Entretien des locaux et Responsable périscolaire	Adjoint Technique Principal 2ème classe	35	C
19	Entretien des locaux et Responsable entretien salle omnisports	Adjoint Technique	35	C
20	Entretien des locaux /Polyvalence	Adjoint Technique	31,5	C

Emplois non permanents

1 agent 8h : semaine scolaire – adjoint technique – services périscolaires

1 agent remplacement du poste 14

Informations diverses

Un webinaire sur la loi APER (cartographie des potentiels en énergies renouvelables) est proposé aux élus le 30 janvier à 17h30.

Un courrier a été adressé à la commune ; il confirme la fermeture et la dépose du réseau cuivre en 2027.

2^{ème} commission : COMMUNICATION, ANIMATION, VIE LOCALE.

Rapporteur : M. Samuel HAMELIN

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

délibération n°008

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes ;

Dans le cadre de son pouvoir de gestion du domaine public, Mme le Maire règlemente, par arrêté, les conditions d'utilisation privative du domaine public.

Le conseil municipal fixe les tarifs de cette occupation.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

Article 1 : de fixer, pour l'année 2024, les tarifs annuels de RODP pour les commerces

- | | |
|--|-----------|
| - Terrasse | 60 € /an |
| - Installation régulière sans branchement électrique | 60 € /an |
| - Installation régulière avec branchement électrique | 120 € /an |
| - Installation exceptionnelle | 15 € / ml |

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Informations diverses

La cérémonie des vœux, doublée de l'inauguration du périscolaire, a eu lieu le samedi 06 janvier 2024. Environ 180 personnes étaient présentes à la conviviale cérémonie.

La chasse aux œufs aura lieu le 31 mars à partir de 10h30.

L'épreuve cycliste Pays de la Loire Tour traversera Neuville-sur-Sarthe le 05 avril aux alentours de 13h40.

L'organisation de Neuville dans la course 2024 se prépare ; 6 pôles ont été créés.

3^{ème} commission : AFFAIRES SCOLAIRES, SOCIALES ET CULTURELLES.

Rapporteur : Mme Florence THISE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

délibération n°009

Mme Florence THISE présente le projet de défi école 0 déchet pour lequel l'école de Neuville-sur-Sarthe a proposé sa candidature et a été retenue.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'autoriser Mme le Maire à signer la convention tripartite pour le défi école 0 déchet.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Informations diverses

Mme Florence THISE rapporte les affaires en cours de la commission.

Des études sont en cours pour le déploiement d'un portail famille ; l'objectif est de fluidifier et simplifier les relations entre la commune et les familles.

Les écodélégués ont constitué une brigade verte lors du marché de Noël ; ils étaient très impliqués dans leur mission. L'opération sera reconduite lors de Neuville dans la course.

4^{ème} commission : VOIRIE – ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT.

Rapporteur : M. Yves SECHET

Informations diverses

L'abattage des tilleuls à proximité de la salle polyvalente est prévue pour la semaine prochaine.

Plusieurs devis ont été demandés afin de préparer le budget, notamment pour la mise aux normes PMR des arrêts de la ligne ALEOP

Des travaux de nuit auront lieu à la halte ferroviaire courant février ; une information aux riverains sera effectuée.

La prochaine commission aura lieu le samedi 09 mars à 9h30.

5^{ème} commission : BÂTIMENTS.

Rapporteur : Mme Émeline BLIN

Informations diverses

Des études sont en cours pour apporter les meilleures solutions aux problèmes de chauffage dans certaines classes du groupe scolaire ainsi que dans la petite salle de la salle polyvalente Armand Bourillon.

Actualités de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

M. Samuel HAMELIN présente les actualités de la Communauté de communes.

La cérémonie des vœux se tiendra jeudi à la salle de tennis de table de Ste Jamme-sur-Sarthe.
La caravane Terre de jeux 2024 s'installera bien sur la commune les 24 et 25 mai. Le vendredi sera réservé aux écoles des 13 communes du territoire.

Ce même week-end, un tournoi départemental et régional d'escrime aura lieu à La Bazoge les vendredi et samedi ; et à Neuville-sur-Sarthe le dimanche.

+++++

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.